



Licenciement abusif et procédure

Par **eric**, le **20/02/2010 à 10:53**

Bonjour,
je suis victime d'un licenciement sans cause réelle et sérieuse,
donc abusif, et je souhaiterais savoir à quel moment agir.
dois je attendre la rupture de contrat?
les prudhommes sont l'unique solution ou puis-je tenter
un arrangement avec mon patron en lui prouvant son erreur ?

d'avance merci

Par **Visiteur**, le **20/02/2010 à 12:25**

bonjour,

vous pouvez toujours demander à votre patron !!

a mon avis ce serait la première solution...de conclure une transaction....

Par **eric**, le **20/02/2010 à 14:41**

merci de votre conseil